

Législature 2017-2021

Séance du 19 décembre 2019

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°57

Manifestations au centre-ville

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Cette communication fait suite à l'intervention de M. Jean-Marie Pittet dans les divers de la dernière séance du Conseil général du 19 novembre 2019 qui citait quelques-uns des termes forts utilisés dans un article de La Broye du 12 septembre 2019 comme « centre-ville au bord de la saturation – souillures et verres brisés – nuisances sonores... » pour parler de la problématique de la cohabitation entre les manifestations et les habitants au centre-ville.

Tout d'abord, le Conseil communal est fier du nombre et de la diversité des manifestations qui sont présentes chaque année sur son territoire. Ces manifestations sont des moments privilégiés de rencontres et de partage. Elles participent au dynamisme de notre Cité, sont favorables pour le commerce local et contribuent à donner une image positive d'Estavayer. Par contre, nous sommes conscients qu'il est important de trouver un équilibre entre ces manifestations et les inévitables nuisances qu'elles génèrent pour une partie de la population, ce qui a un impact sur leur qualité de vie.

Chaque autorisation est soumise à préavis du Conseil communal puis à décision de la Préfecture. La gestion générale de ces demandes est supervisée par notre Police communale. Pour les manifestations d'importance ou qui sortent de l'ordinaire, des séances de briefing sont organisées. Lors de ces séances, les différents services communaux et/ou cantonaux concernés par l'organisation de la manifestation sont réunis. On y parle aussi bien d'aspects logistiques que sécuritaires. Une fois la manifestation terminée, une séance de débriefing est organisée dans la plupart des cas.

La Police de proximité est avertie des manifestations et c'est cet organe cantonal qui est chargé de la surveillance du respect des horaires et des autorisations.

Comme cela est mentionné dans le message n°97 qui vous sera soumis au vote ce soir, un guide à l'intention des organisateurs est en train d'être rédigé, avec comme objectif de résumer dans un document les informations et règles en lien avec les manifestations. Le Conseil communal profite de la rédaction de ce guide pour réfléchir à ce qui peut et doit être amélioré. Le nouveau concept prévu au niveau de la gestion des déchets sera une première mesure concrète. Dans le formulaire de demande de manifestation qui sera créé, des informations précises concernant les nuisances sonores seront aussi demandées pour que nous puissions émettre notre préavis en toute connaissance de cause.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Samuel Ménétreay, Dicastère Culture, Tourisme et Sécurité